



Habitation à la ferme

Adrien et Marine, le couple de maraîchers vendéens menacés par des procédures administratives à propos de leur habitat léger en 2022, ont obtenu un compromis à la suite de la médiation débutée en 2023. La persévérance et la très forte mobilisation populaire suite à notre pétition n'ont pas été vaines ! La pétition <https://www.change.org/Mobil-home-a-la-ferme> Deux ans jour pour jour après avoir reçu le procès verbal du maire de notre commune, nous avons reçu le papier qui allait clôturer cette affaire : l'accord de médiation. A la suite de deux années de procédures éprouvantes mentalement et physiquement, dont une de médiation administrative avec la mairie de notre commune, les échanges ont enfin abouti à un compromis dont voici les principales caractéristiques (liste non exhaustive) : 1 - La mairie s'engage à soutenir l'autorisation d'une construction d'un logement sur la ferme sur une dalle en béton déjà existante à l'extérieur du bâtiment agricole actuel. 2- En échange, nous nous engageons à quitter les mobil homes qui leur servent d'habitation depuis 2018. 3- Une fois le permis accepté (il devra être déposé avant septembre 2024), il faudra débiter les travaux au plus tard un an après. Tout d'abord nous tenons malgré tout à saluer le cheminement intellectuel du maire de Maché qui a revu sa position sur notre travail, la plus value de notre présence pour sa commune, ainsi que la nécessité de notre présence permanente sur la ferme

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/AjD2xZZ5>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :
Adrien Cano